

LES JOURNEES DU PATRIMOINE DE PAYS

« Préserver le patrimoine si riche de la France : les Français le veulent. Pour certains d'entre nous, c'est une passion ; et pour les plus chanceux, c'est une part de leur mission, de leur métier ! Montrons-le ce troisième week-end de juin.

Tous les 3^e week-ends de Juin, les **Journées du Patrimoine et de Pays des Moulins** mettent à l'honneur le bâti traditionnel, les sites et paysages régionaux et le patrimoine immatériel français.

Cette 22^{ème} édition, qui a pour thème « **L'Homme et l'animal** », aura lieu partout en France les **16 et 17 juin 2018**.

Les Journées ont pour objectif de faire découvrir et sensibiliser un large public au **patrimoine régional**, de **pérenniser le travail des acteurs de la culture**, de **partager les savoir-faire et traditions des régions** et de **sauvegarder l'héritage commun**.

Près de 120.000 visiteurs participent chaque année aux 1.500 animations gratuites ! visites de sites, randonnées, circuits de découverte, conférences, expositions, démonstrations de savoir-faire et dégustations, ateliers encadrés par des professionnels, animations pour le jeune public et spectacles."

Par les journées du patrimoine de pays et des moulins, nous invitons les visiteurs à mieux connaître ce qui les environne, nous sommes fiers de leur montrer ce que nous faisons pour le patrimoine, et nous nous engageons publiquement à continuer car nous avons les connaissances et les techniques pour le faire !

A l'occasion des Journées du Patrimoine de Pays, la commune du Juch en partenariat avec Douarnenez Communauté et l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez, propose un concours photos afin de valoriser le patrimoine du Juch.

Le thème du concours est la commune du Juch.

Il est demandé que la photographie mette en valeur les paysages, les différents patrimoines de la commune du Juch.

Article 1: Organisateur

La commune du Juch, rue 5 rue Louis Tymen, 29100 Le Juch organise **un concours gratuit sans obligation d'achat** selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis les sites internet de l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez www.douarnenez-tourisme.com ; de Douarnenez Communauté www.douarnenez-communaute.fr, la commune du Juch ainsi que la page Facebook de l'Office de Tourisme.

Article 2: Conditions de participation

2.1 Ce concours est ouvert à toute personne majeure ou mineure dans la mesure où la personne mineure fournit l'autorisation de son responsable légal.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement les membres désignés du jury.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du concours photos.

2.4 La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Article 3 : L'inscription

Le concours photos se déroulera du vendredi 6 au samedi 12 mai 2018.

En s'inscrivant, les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur et des droits à l'image des photographies qu'ils soumettent. Ils restent propriétaires de leurs photos, mais ils autorisent la représentation gratuite de leurs travaux dans le cadre de ce concours, d'expositions temporaires sur la commune. La commune mentionnera sous la photo en légende ou dans les mentions légales, l'auteur de la photographie.

La photographie peut être en couleur ou noir et blanc et retouchée ou non sur ordinateur (logiciel au choix).

Dépôt des photographies au plus tard le samedi 12 mai 2018.

Les participants doivent transmettre leur photo :

- En format numérisée HD 300 dpi, format jpeg, à l'adresse mail suivante : animateurweb@douarnenez-tourisme.com

- En format 11 X 15 cm ou 10 X 15 cm sur papier photo, brillant à l'adresse suivante : Office de Tourisme du Pays de Douarnenez – 1 rue du docteur Mével – 29100 DOUARNENEZ

Article 4 : Modalité de participation

Pour participer au concours, le participant devra s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en remplissant tous les champs obligatoires (E-mail, téléphone, nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays et date de naissance). A la fin du concours, le jury sélectionnera 20 photographies, dont 6 gagnantes.

Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée. Il ne sera pris en compte qu'une seule inscription par personne (même nom, même adresse postale). Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article. L'organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

Article 5 : Communication du concours.

Le règlement du concours photos est accessible depuis le site internet suivant :

www.douarnenez-tourisme.com / www.douarnenez-communaute.fr

Il est disponible gratuitement dans les différents lieux d'accueil : mairie du Juch, Office de Tourisme du Pays de Douarnenez et Douarnenez Communauté.

L'organisateur et ses partenaires communiquent sur l'évènement via la mairie du Juch, un affichage extérieur, des flyers en libre distribution dans le hall de l'Office de Tourisme, le programme des animations édité par l'Office de Tourisme, la page Facebook de l'Office de Tourisme et la presse locale et les sites internet de l'Office de Tourisme, Douarnenez Communauté et de la commune.

Contenu du support de communication :



1. Dépôt des photos

Jusqu'au 12 mai 2018 : Les participants pourront proposer 1 photographie maximum :

- En format numérisée HD 300 dpi, format jpeg, à l'adresse mail suivante :

animateurweb@douarnenez-tourisme.com

ET

- En format 11 X 15 cm sur papier photo, brillant à l'adresse suivante : **Office de Tourisme du Pays de Douarnenez**
- 1 rue du docteur Mével – 29100 DOUARNENEZ

Les participants pourront à tout moment modifier ou supprimer les photographies déposées jusqu'à la date limite de dépôt fixé au 12 mai 2018.

Un accusé de réception sera systématiquement transmis à chaque participant.

Pour tous renseignements, contacter l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez : 02 98 92 88 64

2. Sélection des photos pour l'exposition

Un jury est mis en place par les organisateurs afin de sélectionner 20 clichés.

Le jury sera composé :

- 1 photographe professionnel ou / et un technicien en charge de la communication
- 1 personne de l'Office de Tourisme du Pays de Doarnenez
- 1 à 2 élus de la commune du Juch
- 1 personne de Douarnenez-Communauté
- 1 membre d'association
- 1 habitant du Pays de Douarnenez

Les photographies seront sélectionnées par le jury durant la semaine 21 de l'année 2018.

20 clichés sélectionnés :

- 20 clichés seront imprimés en format A3 et exposés en mairie, ou salle accueillant du public.

A noter que le dimanche 17 juin, les 20 clichés sélectionnés par les membres du jury, seront exposés et feront l'objet d'un vote du public. Les 6 photographies gagnantes seront nommées en fin de journée.

Elles seront intégrées à un projet plus global de circuit valorisant la commune. Dans ce cadre, elles seront imprimées sur un support extérieur.

1^{ère} phase : ne seront gardées que les photos en accord avec le thème et dont la qualité photo (netteté, lumière, couleurs, qualité artistique) est compatible pour un affichage.

2^{ème} phase: 20 photos maximum seront sélectionnées par le jury. Toutes les photographies retenues après la première phase seront évaluées selon 4 critères :

- Créativité: Photo en corrélation avec le thème et la philosophie du concours
- Esthétisme: Cadrage, photo présentant un joli graphisme ou une harmonie
- Insolite: Photo présentant un lieu original, insolite, peu connu;
- Technique: Qualité et précision du cadrage, de la profondeur de champs, de la gestion des couleurs et de la lumière.

3. Sélection et Tirage des photos

Les tirages et l'encadrement seront pris en charge par la commune du Juch.

Les auteurs des photos sélectionnées seront prévenus via l'adresse courriel qu'ils auront utilisée pour leur dépôt, de la sélection retenue par le Jury. Les photographies sélectionnées seront exposées lors de la journée du Patrimoine de Pays, le dimanche 17 juin 2018, le lieu à définir ultérieurement.

4. Remise des prix et exposition

Le dimanche 17 juin à 11h30 :

Exposition des photos sélectionnées.

Présentation des clichés à partir de 11h. Une personne sera présente sur site afin d'assurer le bon déroulement de l'exposition.

Les gagnants du concours recevront un mail d'invitation la semaine précédent la remise de lots.

La remise des prix se déroulera le dimanche 18 juin à 11h à la mairie, où les gagnants seront invités à retirer leur prix.

Le prix pourra être retiré à la mairie du Juch pour les gagnants ne pouvant pas être présent le 17 juin 2018.

LES LOTS

1^{er} prix : 152.80 €

1 Evasion aux îles Glénan des Vedettes de l'Odet pour 2 personnes d'une valeur de 72 €

3 produits de la conserverie Kerbriant d'une valeur de 15.30 €

1 Livre sur l'exposition "Thersiquel" au Port-musée 25 €

1 Bouquet de fleurs d'une valeur de 20 €

1 entrée pour 2 adultes au Port-musée d'une valeur de 15€

1 visite guidée adulte de l'île Tristan d'une valeur de 5.50 €

2^{ème} prix : 94.90 €

1 aller-retour vers les îles Penn Ar Bed d'une valeur de 27.20 €

2 produits de la conserverie Kerbriant d'une valeur de 17.20 €

1 place de cinéma au cinéma Le Club à Douarnenez d'une valeur de 5 €

1 visite guidée adulte de l'île Tristan d'une valeur de 5.50 €

1 entrée pour 2 adultes au Port-musée et le catalogue des collections d'une valeur de 40 €

3^{ème} prix : 63.20 €

1 aller-retour adulte pour les îles (Ouessant-Molène ou Sein) Penn Ar Bed d'une valeur de 27.70 €

1 place de cinéma au cinéma Le Club à Douarnenez d'une valeur de 5 €

1 entrée au parc Odet Loisirs d'une valeur de 10 €

1 entrée pour 2 adultes au Port-musée d'une valeur de 15 €

1 visite guidée adulte de l'île Tristan d'une valeur de 5.50 €

4^{ème} prix : 45.50 €

1 livre mémoire de la ville d'une valeur de 10 €

1 place de cinéma au cinéma Le Club à Douarnenez d'une valeur de 5 €
1 entrée au parc Odet Loisirs d'une valeur de 10 €
1 entrée pour 2 adultes au Port-musée d'une valeur de 15 €
1 visite guidée adulte de l'île Tristan d'une valeur de 5.50 €

5^{ème} prix : 35.50 €

1 place de cinéma au cinéma Le Club à Douarnenez d'une valeur de 5 €
1 entrée au parc Odet Loisirs d'une valeur de 10 €
1 entrée pour 2 adultes au Port-musée d'une valeur de 15 €
1 visite guidée adulte de l'île Tristan d'une valeur de 5.50 €

6^{ème} prix : 35.50 €

1 place de cinéma au cinéma Le Club à Douarnenez d'une valeur de 5 €
1 entrée au parc Odet Loisirs d'une valeur de 10 €
1 entrée pour 2 adultes au Port-musée d'une valeur de 15 €
1 visite guidée adulte de l'île Tristan d'une valeur de 5.50 €

5. Protection des données, droits à l'image et autorisation d'exploitation

Le participant est libre d'abroger à tout moment l'autorisation de sauvegarde de ses données et par conséquent de se rétracter de la participation au concours.

Le candidat atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Les œuvres demeurent la propriété pleine du candidat. Le candidat atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres, ou les auteurs et ayants-droits d'œuvres reproduites sur celles du candidat, lui ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leur image ou de leurs œuvres. Tous les participants donnent le droit et autorisent les organisateurs du concours ainsi qu'à leurs partenaires d'utiliser leurs noms, les photographies soumises et leurs titres, à des fins de communication et d'information dans le cadre du concours ou d'un projet de valorisation de la commune.

6. Exclusion

Les images soumises dans le cadre du concours photos ne doivent pas présenter de contenu obscène, offensant, diffamatoire, choquant d'un point de vue moral, faisant l'apologie de la violence, pornographique, insultant, inapproprié pour les mineurs, raciste, et /ou condamnable pour un autre motif. L'importation de telles images peut être le motif d'une exclusion du concours.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute modification jugée utile au bon déroulement du concours. Le secrétariat du concours est en charge du transfert et de la conservation des objets, de l'exposition des œuvres et de l'organisation de la remise des prix. Il ne peut être tenu responsable d'une perte ou d'une détérioration de l'objet.

CNIL

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie 5 rue Louis Tymen, 29100 LE JUCH. Tél : 02 98 74 71 50

Dépôt du règlement

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante www.douarnenez-tourisme.com ainsi que sur les sites internet de ses partenaires.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'Organisateur du Jeu à l'adresse de l'organisateur ainsi qu'à l'accueil de l'office de tourisme (1 rue du docteur Mével à Douarnenez) et de Douarnenez Communauté (rue Ar Veret à Douarnenez) et en mairie du Juch.

Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'organisateur : Mairie du Juch Tél. 02 98 74 71 50

Organisateur :



Mairie du JUCH

5 rue Louis Tymen
29100 LE JUCH
Tél. 02 98 74 71 50

Partenaires :



Office de Tourisme du Pays de Douarnenez

1 rue docteur Mével
29100 DOUARNENEZ
Tél. 02 98 92 88 64



Douarnenez Communauté

75 rue Ar Veret
29100 DOUARNENEZ
Tél. 02 98 74 48 50



INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTOS

LE JUCH

Bulletin d'inscription à nous retourner avec votre photo par mail, par voie postale ou directement à l'Office de Tourisme

NOM :.....
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Téléphone :
Email :

Je déclare avoir lu le règlement du concours photos et accepte ses conditions. *

** case à cocher obligatoirement pour toute participation.*

Déclare envoyer ce jour (préciser la date :)

à l'Office de Tourisme par mail : 1 photo numérisée HD 300 dpi, format jpeg, à l'adresse email : animateurweb@douarnenez-tourisme.com

Nom de la photo :

Et envoie par voie postale OU dépose ce jour à l'Office de Tourisme du pays de Douarnenez : 1 photo en format 11X15 sur papier photo, brillant à l'adresse :

Office de Tourisme du pays de Douarnenez - 1 rue du Docteur Mével - 29100 DOUARNENEZ

Le Dépôt des photos doit se faire par mail et par courrier ou directement à l'Office de Tourisme, du 6 avril au 12 mai 2018.

Le Règlement du concours est disponible à l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez ou sur www.douarnenez-tourisme.com.

Renseignements au 02 98 92 88 64 Adresse : 1 rue du docteur Mével, Douarnenez receptif@douarnenez-tourisme.com

**Concours gratuit, sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne majeure ou mineure dans la mesure où la personne mineure fournit l'autorisation de leur responsable légal.*

